



Les politiques de l'emploi

Laurent DUCLOS

Département des Synthèses



Délégation Générale à l'Emploi
et à la Formation Professionnelle

Colloque « Droit du travail »
Vendredi 28 novembre 2014

Ministère des Affaires sociales et de la Santé
Amphitéâtre LAROQUE



Politique de l'emploi : définition

La politique de l'emploi repose sur un ensemble de dispositions et de dispositifs visant à :

1./ améliorer la « situation de l'emploi »

2./ atténuer les conséquences des « crises de l'emploi »

La politique de l'emploi, initialement pensée en relation avec la politique économique (1./) et la politique sociale (2./), s'est progressivement autonomisée. Elle procède d'une stratégie volontariste des pouvoirs publics définie en réaction à la **montée du chômage de masse** et qui a mis à l'épreuve les structures héritées du marché du travail.

Des actions spécifiques ont déterminé, d'abord ponctuellement puis par sédimentation, l'objet de la politique de l'emploi.

Ces actions spécifiques cohabitent avec des mesures générales plus spécialement fondées sur **une représentation du chômage et de ses causes**.

Leviers de la politique de l'emploi

Identifier les principaux leviers que les politiques de l'emploi mobilisent et combinent :

- **Les comportements**

- ▶ *Les comportements d'activité des individus*
- ▶ *Les modalités et les formes de gestion de la main d'œuvre*

- **Les règles**

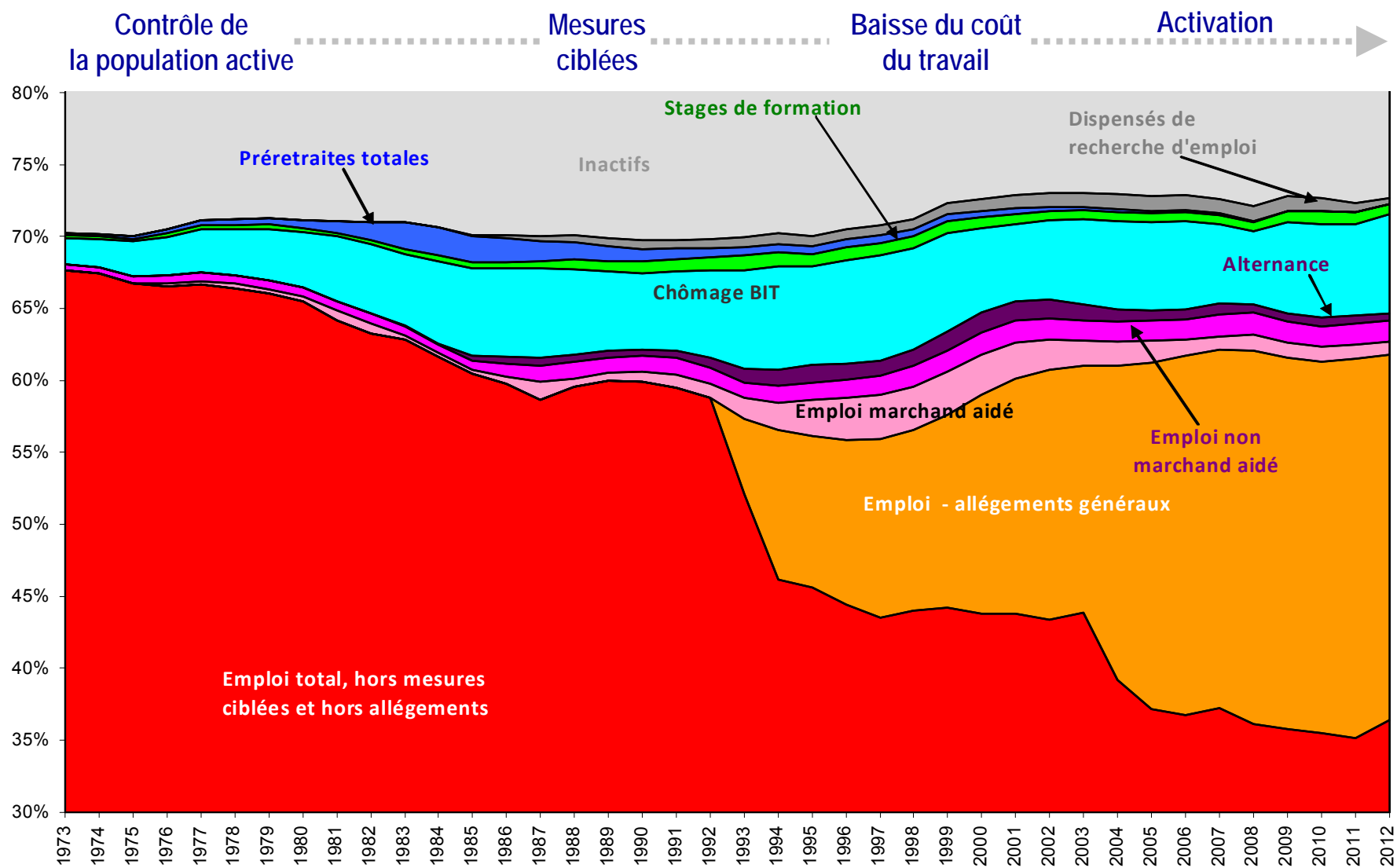
- ▶ *associées au risque de l'emploi*
- ▶ *associées au coût de l'emploi*

- **Les accès**

- ▶ *à la qualification*
- ▶ *à l'emploi*

La participation aux politiques de l'emploi depuis 1973

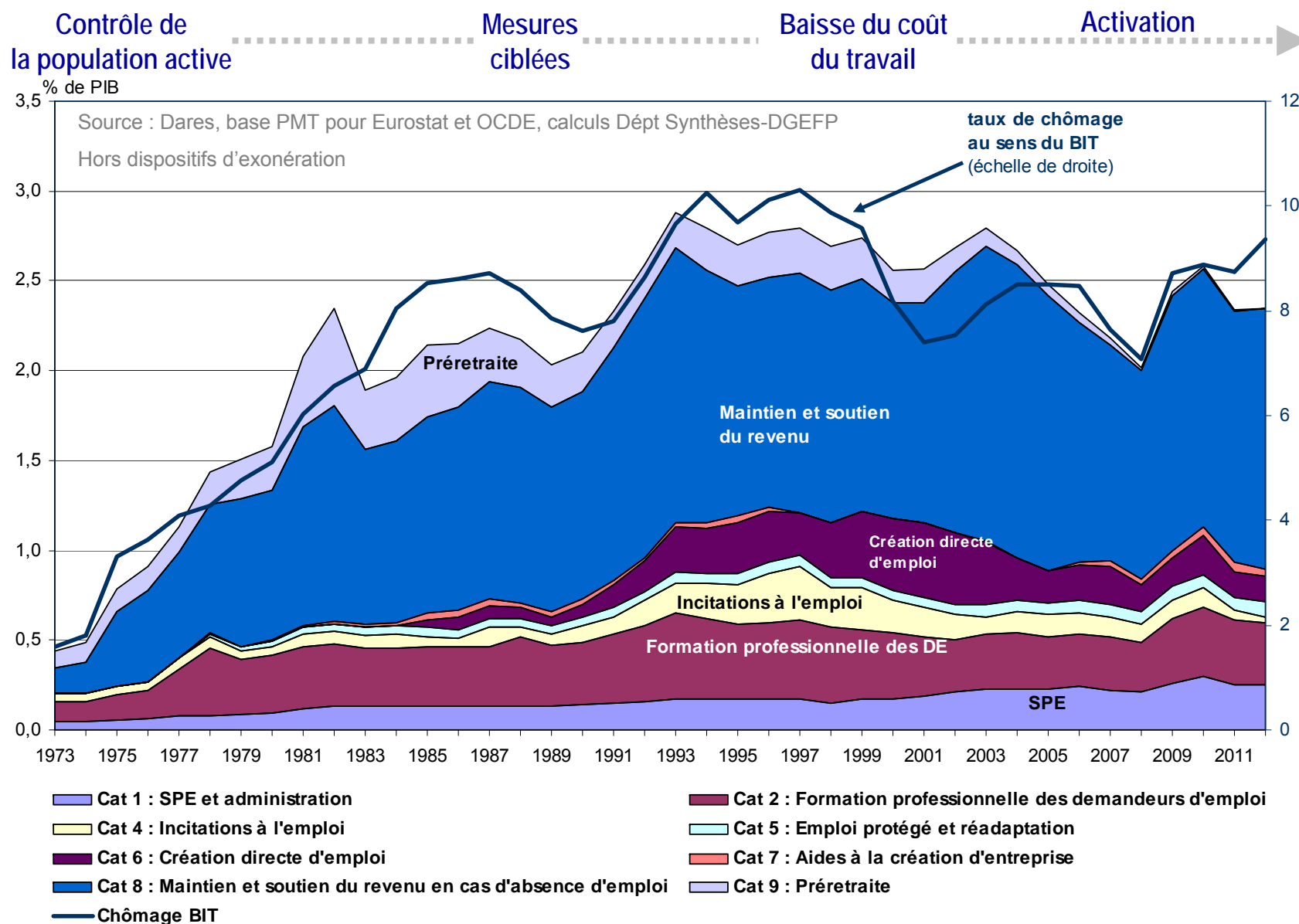
40 ans de chômage de masse; 40 ans de politiques de l'emploi



Champ : France métropolitaine — Source : Dares / calculs DGEFP pour les allègements

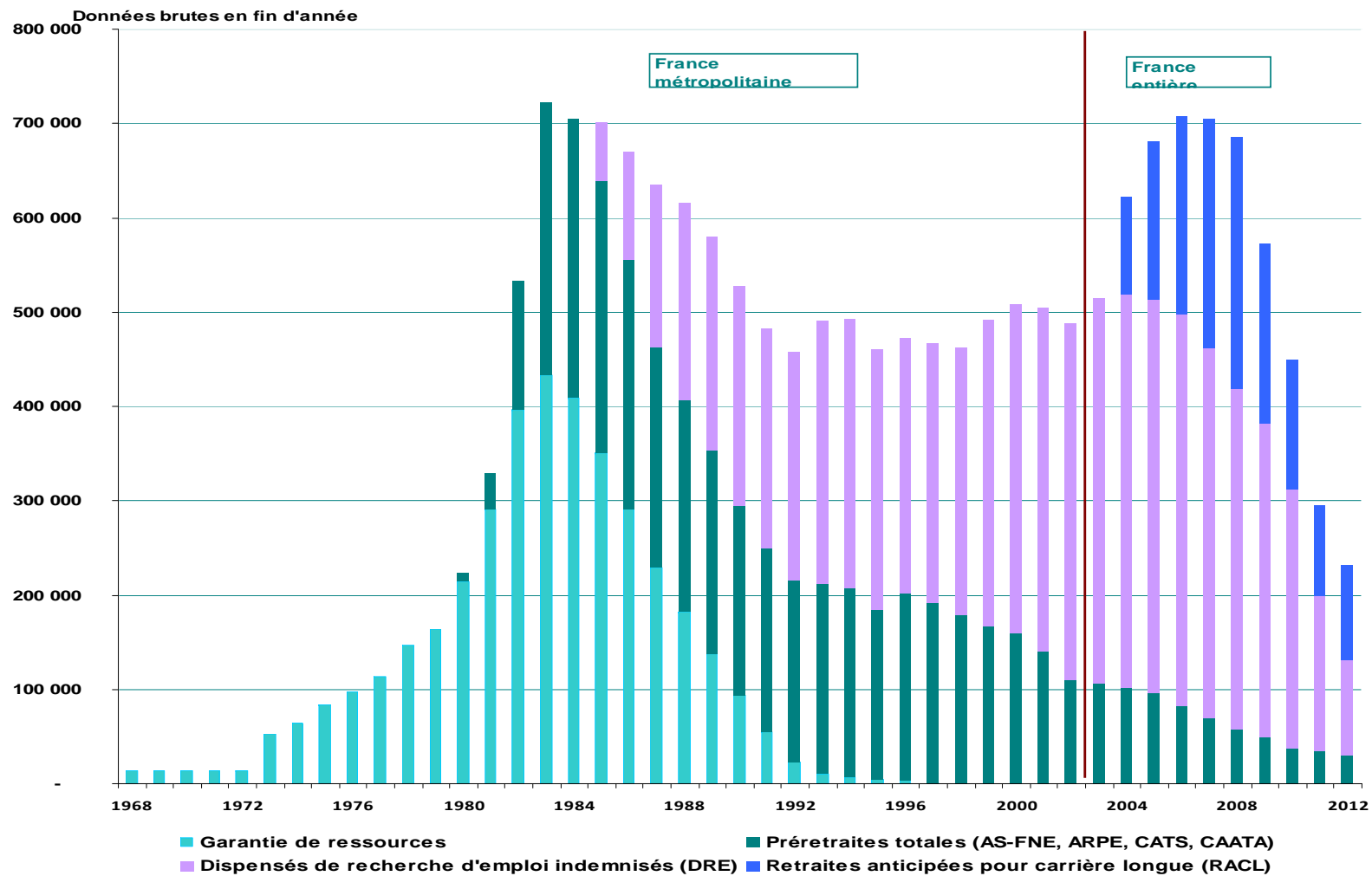
En % de la population en âge de travailler (15-64 ans)

Les dépenses de politique du marché du travail en France depuis 1973, par catégorie en points de PIB



Les politiques d'emploi en France [1]

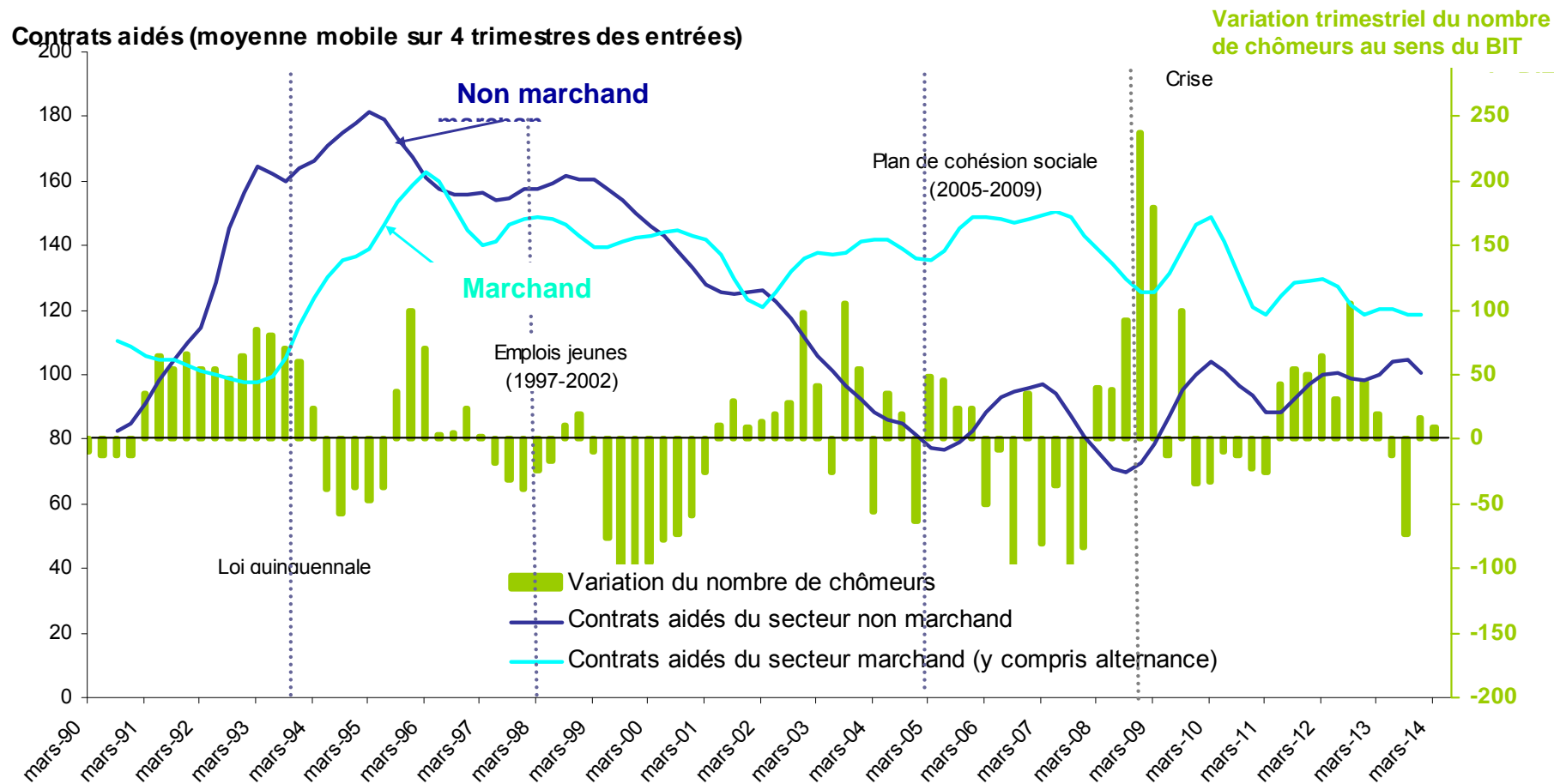
Bénéficiaires de mesures publiques de cessation anticipée d'activité depuis 1968



Les politiques d'emploi en France [2.1]

Les contrats aidés : un usage conjoncturel

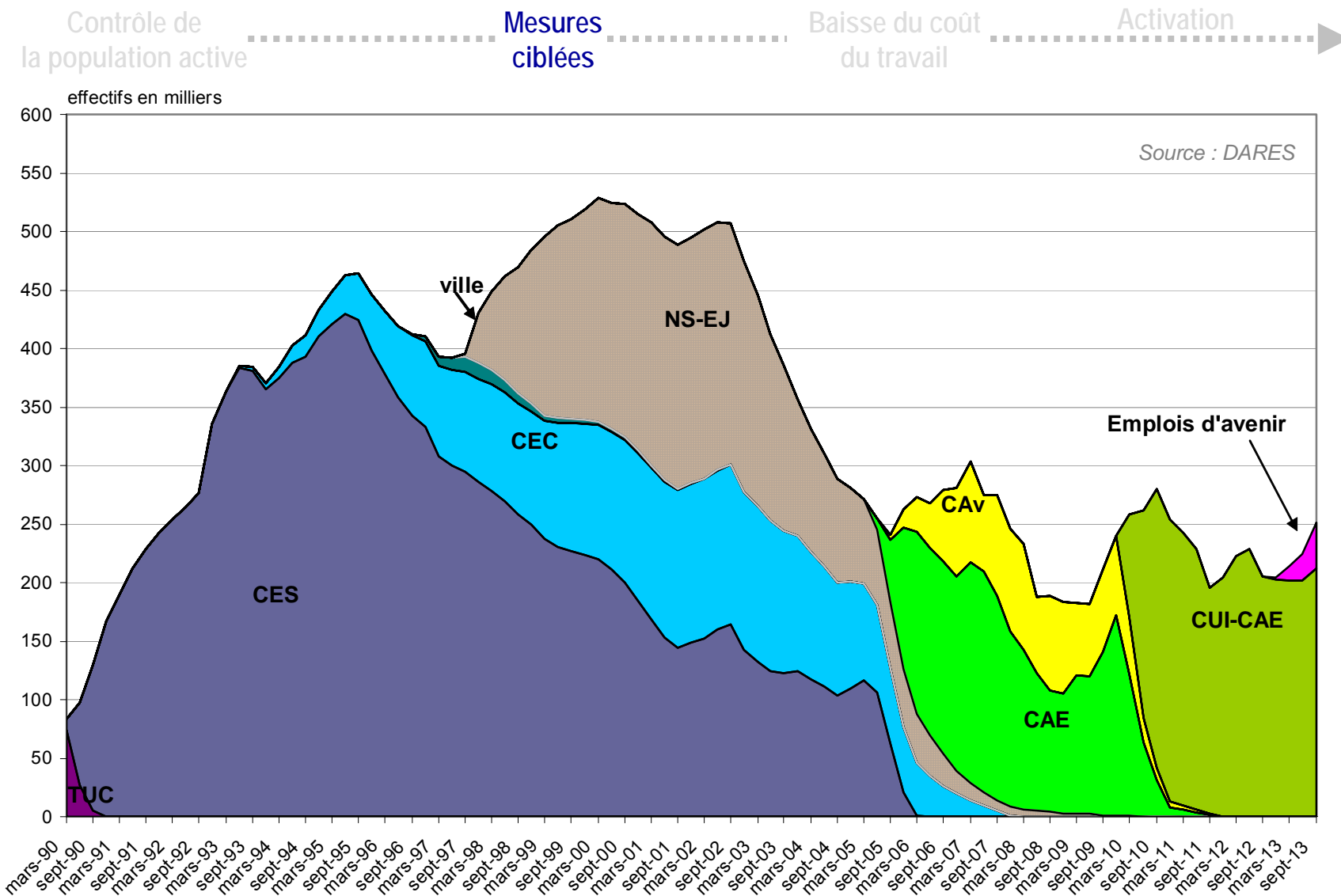
Contrôle de la population active Mesures ciblées Baisse du coût du travail Activation



Source : Insee, Dares, calculs DGEFP

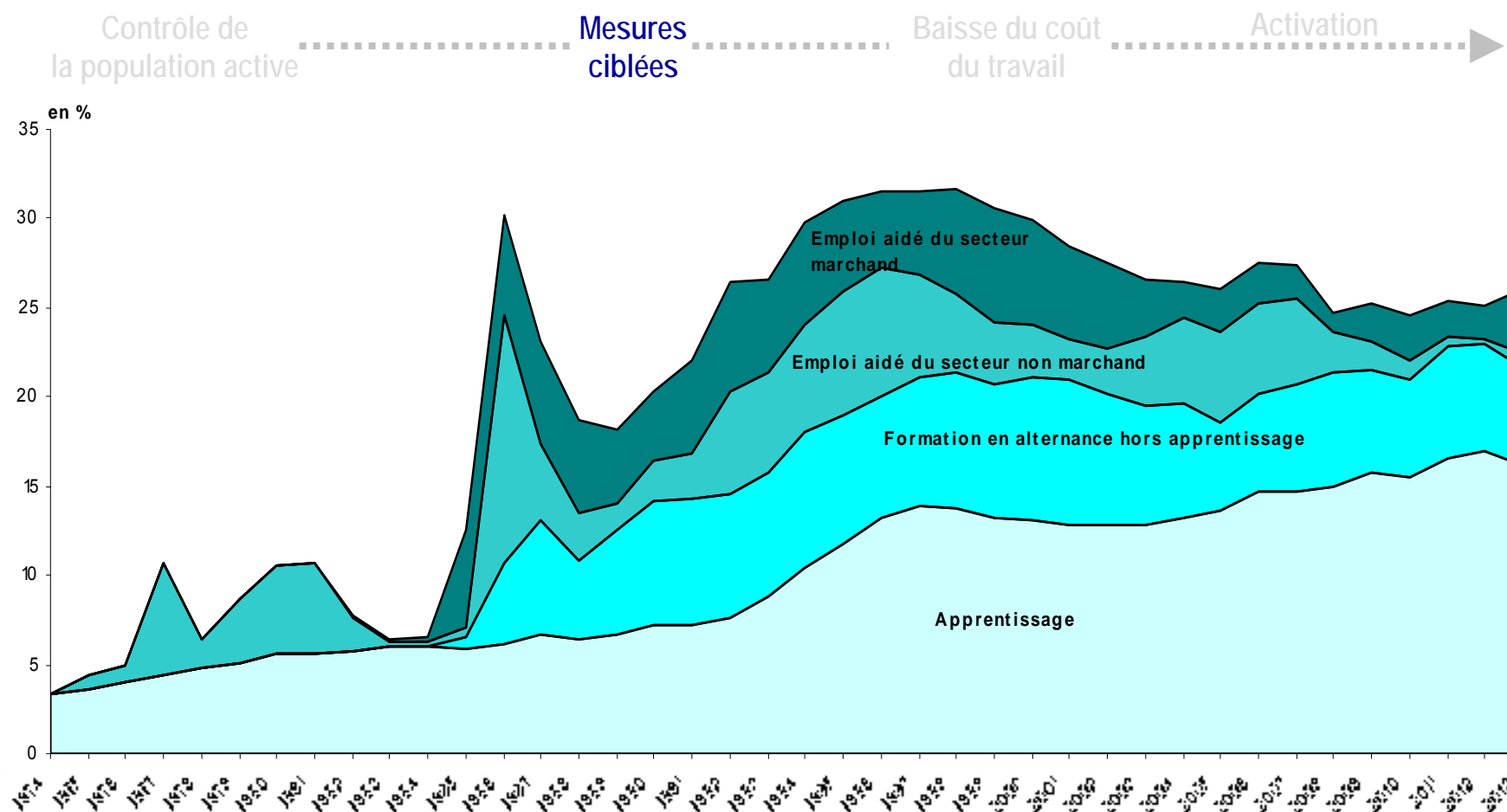
Les politiques d'emploi en France [2.2]

30 ans de contrats aidés non marchands



Les politiques d'emploi en France [2.3]

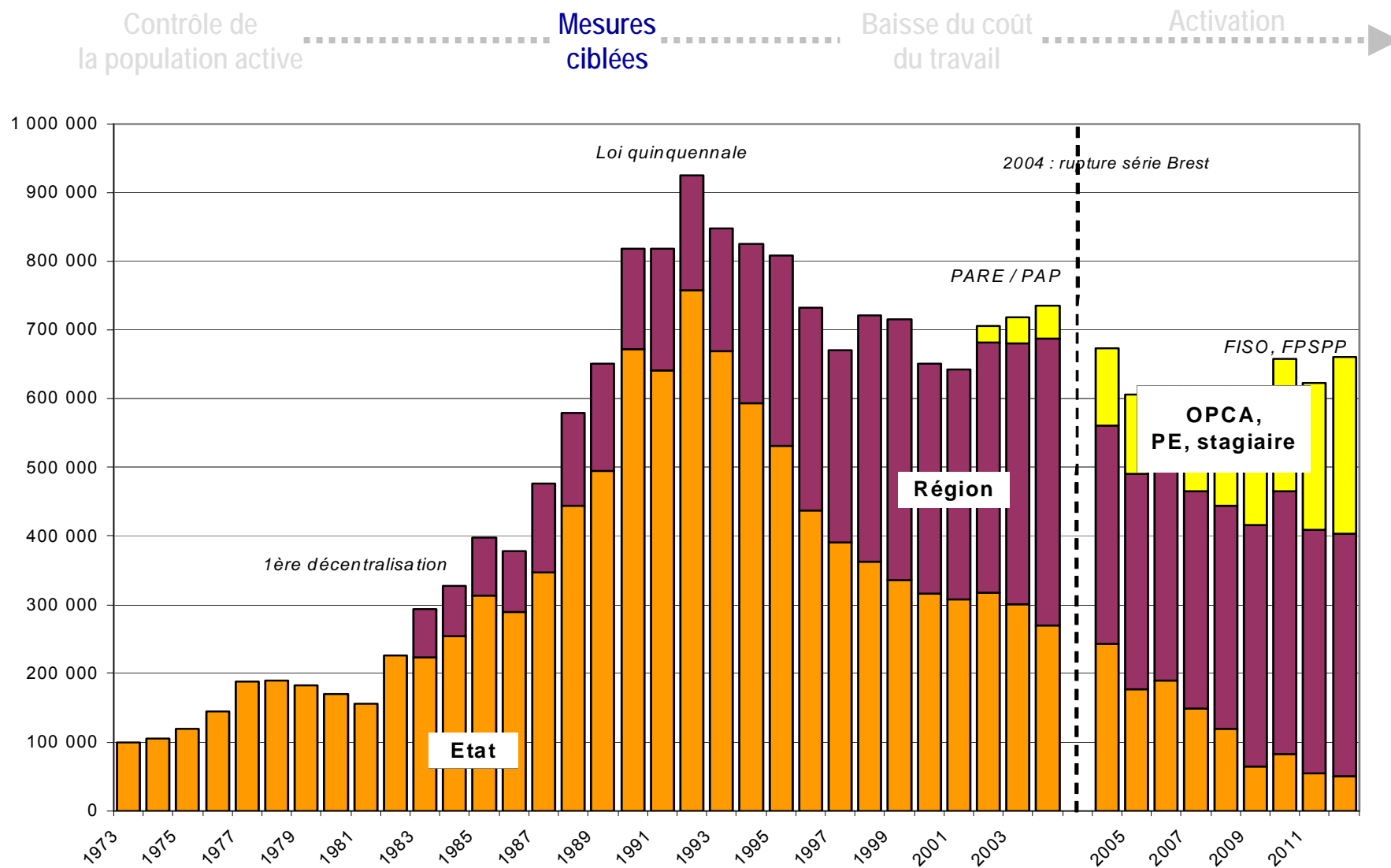
Part des emplois aidés parmi les emplois occupés par des jeunes de moins de 26 ans, selon la catégorie de dispositif, depuis 1974



Note de méthode : l'emploi des jeunes est mesuré comme le nombre de moins de 26 ans (âge exact) occupant un emploi, dans l'enquête Emploi | **Lecture :** fin 2012, 16 % des jeunes de moins de 26 ans en emploi sont en apprentissage, 5,5% sont en contrat de professionnalisation, 0,8 % occupent un emploi marchand aidé et 3,7 % un emploi non marchand aidé. | **Champ :** population des ménages de France métropolitaine ; hors mesures d'abattement temps partiel, Accre et insertion par l'activité économique. Sources : Dares / mesures pour l'emploi, Insee / enquêtes Emploi 1975-2013 ; calculs Dares, Dgefp.

Les politiques d'emploi en France [2.4]

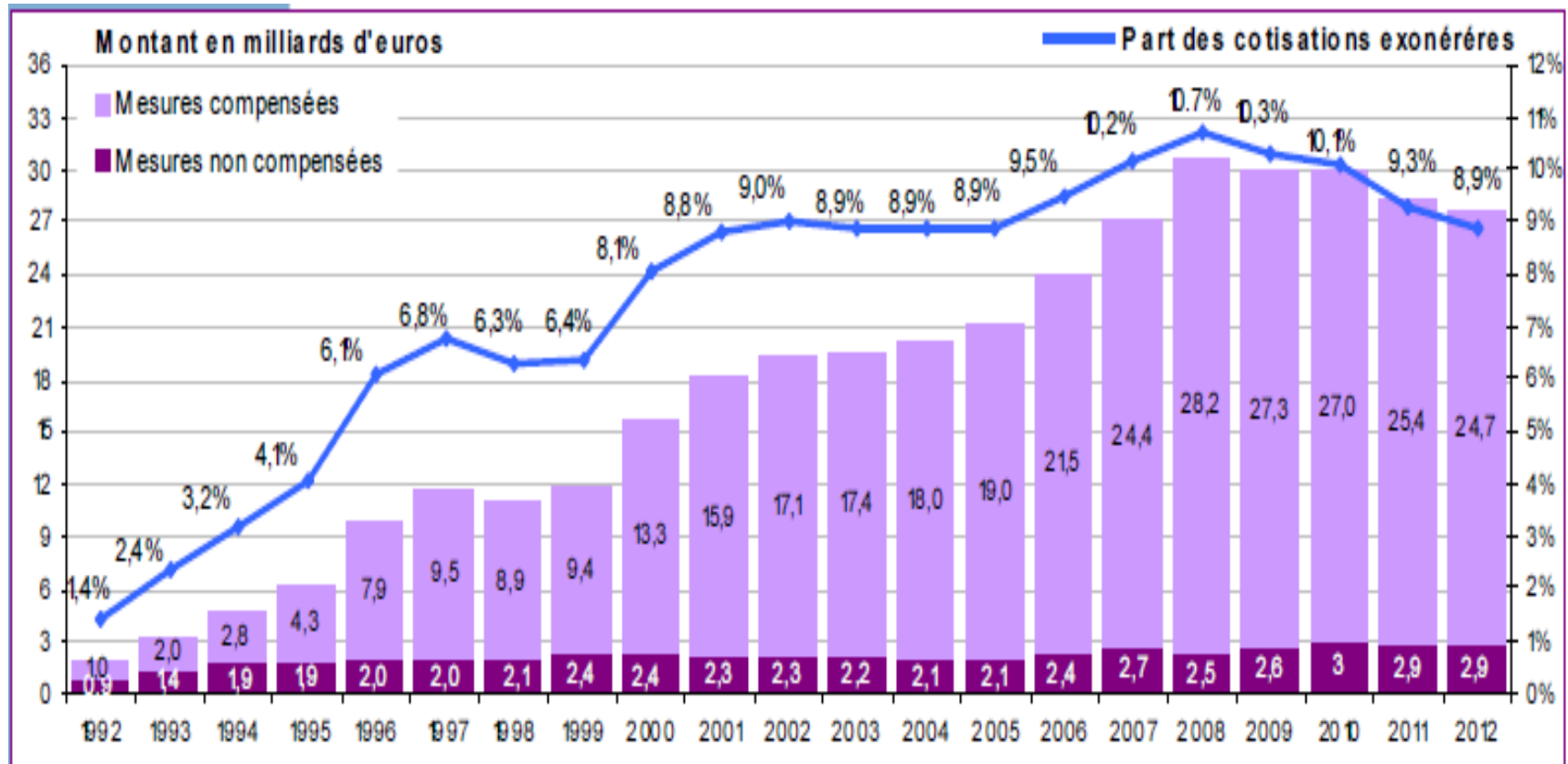
Entrées en formation (stagiaires de la formation professionnelle) : 1973 / 2012



Les politiques d'emploi en France [3]

Evolution des exonérations de cotisations de sécurité sociale de 1992 à 2012

Contrôle de la population active Mesures ciblées Baisse du coût du travail Activation



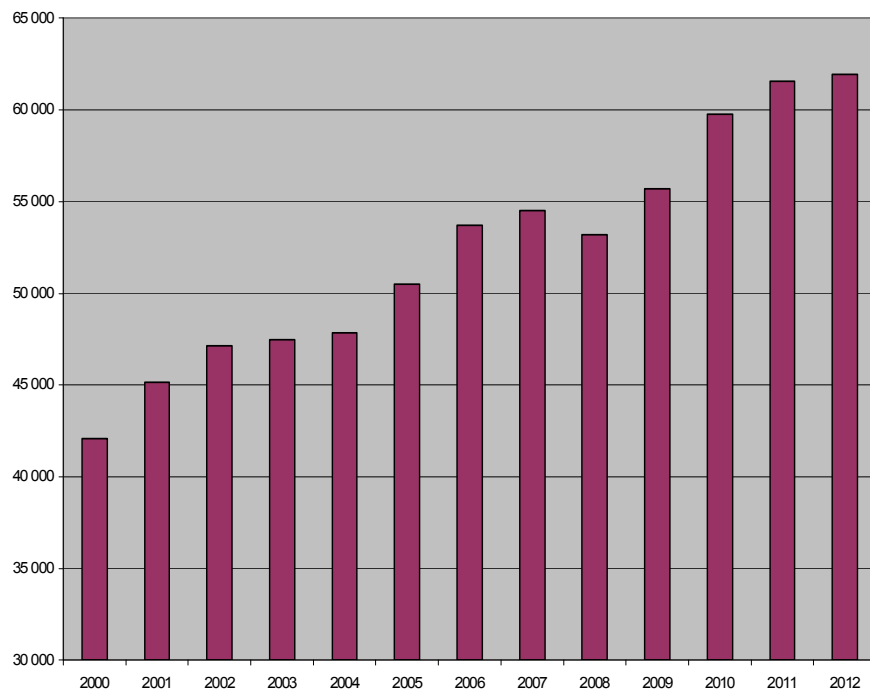
Source : Acoiss-Urssaf

Les politiques d'emploi en France [4]

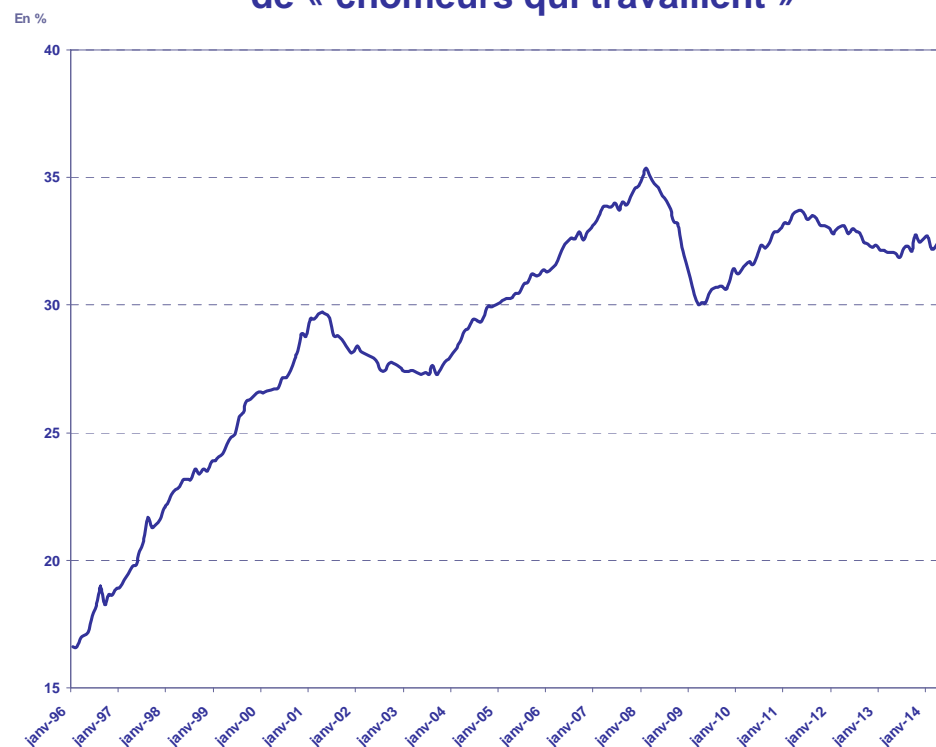
L'activation des politiques de l'emploi



Les effectifs du SPE : +47% depuis 2000



Work first ? La hausse régulière du nombre de « chômeurs qui travaillent »



Les politiques d'emploi en France

Les enseignements de l'observation : des difficultés récurrentes

- Des politiques qui débordent les **périmètres traditionnels de la DGEFP** ;
- Un débat contrarié par **l'urgence des « solutions » à apporter aux crises de l'emploi** ;
- Une organisation en « tuyau d'orgue » du service de l'emploi et des garanties attachées ; le difficile exercice de compétences partagées ; des **incertitudes sur l'efficacité des démarches en partenariat** ;
- La faiblesse des crédits « fongibles » ;
- La difficile conciliation entre normes nationales et pluralité des situations locales : localisation *top down* vs. **territorialisation bottom up** ;
- Du mauvais usage de la « **bonne pratique** ».

Les politiques d'emploi en France

Des perspectives encourageantes

- **Le développement des pratiques d'évaluation** et la multiplication des sources d'information : comment exploiter les savoirs constitués sur le fonctionnement du marché de l'emploi ?
- Vers un équipement renouvelé des marchés locaux de l'emploi : comment **répondre à l'impératif de « sécurisation des parcours »** ?
- ▶ **Une rénovation progressive de la fonction d'accompagnement** (CSP; GJ) : le développement des médiations « hors marché » pour les publics éloignés du marché du travail ; la pluralisation des processus de qualification (l'instrument des « mises en situation professionnelle ») ;
- ▶ Un nouveau questionnement : « accroître l'employeurabilité » *i.e* **la capacité des entreprises à exercer la fonction d'employeur** à travers l'offre de service du SPE, et un appui à la maîtrise des processus RH (dont le recrutement) comme à l'exercice de la responsabilité sociale ;
- ▶ **Des pratiques de coordination émergentes** : rechercher des formules de coordination « neutres en termes de compétences » (l'exemple des **Conférences des financeurs**) et des formes d'articulation efficaces en termes « d'ajustement des parcours » (la notion « d'agence de transition ») ;
- ▶ **Un enrichissement qualitatif des dispositifs hérités** (e.g les contrats aidés) ;
- ▶ **Mobiliser la pluralité de supports de transition** : normaliser, pour ce faire, le recours aux « nouvelles formes d'emploi » (GE ; CAE ; Portage ; CAPE ; etc.) ;
- ▶ Un nouvel équipement de l'individu pour le marché : la **promotion des droits individuels** (hypothèses de portabilité des droits; droits rechargeables au RAC; CPF; CEP; etc.) ;
- ▶ **Une nouvelle alliance travail / formation** : donner un maximum d'extension aux « formules alternantes ».